

Substances et préparations dangereuses

Définition

On peut distinguer deux types de substances chimiques : les substances pures et les mélanges ou préparations.

Une substance chimique est considérée comme un produit dangereux lorsqu'elle peut causer une lésion, un dommage ou une nuisance à des personnes, des installations, des bâtiments et à l'environnement.

Les produits chimiques dangereux doivent être pourvus d'une étiquette présentant les symboles de danger et les phrases de risque prescrits par le législateur.

Ancienne étiquette, encore uniquement valable pour les préparations



Nouvelle étiquette, obligatoire pour les substances pures. Pour les préparations, on a le choix d'utiliser une ancienne ou une nouvelle étiquette. À partir du 01-06-2015, seules les nouvelles étiquettes pourront être utilisées



Obligation pour l'employeur

Pour protéger les travailleurs des substances dangereuses, les employeurs sont légalement tenus, en Europe :

1. d'effectuer une évaluation des risques
2. de prendre des mesures pour éliminer ou limiter les risques qui ont été déterminés
3. d'examiner régulièrement et minutieusement la situation :
 - a. en évaluant l'efficacité des mesures de prévention ;
 - b. en étudiant les éventuels incidents, plaintes des travailleurs ou problèmes de santé ;
 - c. en reconsidérant l'évaluation des risques si des changements sont apportés à la procédure de travail, si de nouvelles substances chimiques ou de nouveaux processus sont introduits et en cas d'accidents ou de maladies.

Qu'est-ce qu'une évaluation des risques ?

Une évaluation des risques est un examen minutieux de ce qui pourrait constituer un risque pour les travailleurs sur le lieu de travail.

Sur la base de cet examen, l'employeur est en mesure de vérifier si toutes les mesures ont été prises pour éviter que des personnes soient blessées ou tombent malades.

Dans le cadre d'une évaluation des risques, les dangers que présentent les substances chimiques sont définis et on détermine le degré des risques qui en découlent, les mesures de prévention existantes étant prises en considération.

Les résultats d'une évaluation des risques efficace aident les utilisateurs à choisir les mesures préventives les plus appropriées.

Que pouvez-vous faire en tant qu'employeur ?

1. Établissez une **liste de tous les produits dangereux** présents dans l'entreprise ou qui sont formés au cours des processus. Cet inventaire des substances dangereuses constitue la base de l'évaluation des risques. A l'annexe 1, vous trouverez un exemplaire vierge de cette liste.
2. Demandez toutes les **fiches de données de sécurité (SDS : safety data sheets)** au fournisseur (vous trouverez à l'annexe 2 un exemple d'une telle SDS). Cette SDS sera de préférence demandée au moment de l'achat. Il est important que la SDS soit récente et mise à jour. Le fournisseur doit en effet adapter la SDS à chaque modification de la législation.
La fiche de données de sécurité est un document qui contient toutes les informations importantes, nécessaires pour assurer la sécurité et la santé lors de l'utilisation de cette substance chimique. Il est important que l'employeur demande la SDS du produit qu'il a acheté et ne se contente pas d'une SDS d'un produit similaire qu'il aura trouvée sur Internet. La composition des produits diffère en effet en fonction du fournisseur.
3. Vérifiez sur chaque SDS quels sont **les risques**. Les risques sont décrits dans la SDS sous la forme de phrases R ou de phrases H et se trouvent à la rubrique 2 de la SDS. Créez un fichier Excel dans lequel sont énumérés les risques par substance chimique (phrases R ou phrases H). (un exemple d'un tableau Excel se trouve à l'annexe 3. Une version numérique du tableau Excel peut également être mise à votre disposition).
4. Déterminez **le degré d'exposition** au moyen d'une description détaillée des tâches que le travailleur doit effectuer. Outre cette description, il convient de répondre aux questions suivantes : est-il question d'une exposition par inhalation, par la peau ou (dans de rares cas) par la bouche ? Combien de temps dure l'exposition ? Quelle est la fréquence de cette exposition, combien de fois par jour/semaine/mois le travailleur doit-il exécuter cette tâche ? Quelles mesures sont déjà prises pour diminuer l'exposition (par ex. un système d'aspiration) ? Il convient également de tenir compte des éventuels effets combinés des différentes substances dangereuses qui peuvent être présentes en même temps sur le lieu de travail.
5. Faites **une estimation des risques** sur la base de la gravité des dangers et de l'exposition. Classez ensuite les risques par ordre décroissant. Si vous avez besoin d'aide pour évaluer les risques, vous pouvez faire appel au département Hygiène industrielle et toxicologie.
6. Établissez **un plan d'action** reprenant les mesures visant à réduire l'exposition. La classification des risques servira de base pour l'élaboration d'un plan d'action. Les risques les plus élevés doivent être repris dans le plan d'action avec la plus grande priorité. Lors de la rédaction du plan d'action, il convient de vérifier quelles mesures peuvent être prises. Lors de la recherche des mesures à prendre, il faut respecter l'ordre suivant :
 - a. On cherche la possibilité de remplacer la substance dangereuse par une substance moins dangereuse ou inoffensive.
 - b. On prend des mesures à la source. Quand c'est possible, on réduit l'exposition aux substances chimiques en fermant les récipients, en mettant un couvercle sur les mélangeurs, au lieu de transvaser une substance on peut préférer un système de pompage au moyen de tubes ou tuyaux...
 - c. On met des équipements de protection collective à disposition (aspiration).
 - d. On met des équipements de protection individuelle à disposition.



7. Établissez pour chaque substance dangereuse une fiche d'instruction de sécurité. Ces fiches d'instruction de sécurité sont rédigées à l'aide de la SDS. Elles contiennent toutes les informations dont a besoin un travailleur pour pouvoir effectuer son travail en toute sécurité. Elles doivent dès lors être présentes dans l'environnement direct du poste de travail (ex. voir annexe 3).
8. Prodiguez aux travailleurs une formation sur les risques que comportent les produits avec lesquels ils travaillent et sur les mesures à prendre en cas d'accident avec un produit dangereux.

Outre une évaluation des risques au niveau de la santé, il faut examiner la manière dont les produits doivent être stockés, le risque d'incendie et d'explosion ainsi que les risques pour l'environnement.

Besoin d'aide ? Mensura est heureux de vous l'apporter. Appelez-nous au 02/549.71.00.